

# Office de Tourisme

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS #ENJOYMALLEMORT

### **ARTICLE 1 - Jeu concours**

5<sup>e</sup> édition du Jeu #enjoymallemort organisé par l'Office de tourisme de Mallemort de Provence, du 11 juillet au 14 août 2020.

Le jeu est ouvert à tous et est entièrement gratuit.

### **ARTICLE 2 – Conditions de participation**

Publication sur les réseaux sociaux Facebook (Mallemort Tourisme) et Instagram (otmallemort) d'une photo prise du village de Mallemort, précédée du hashtag #enjoymallemort. Chaque personne ne pourra publier qu'une photo par semaine. Plusieurs personnes de la même famille ne sont pas autorisées à participer la même semaine.

La publication doit se faire entre le vendredi et le jeudi, le jeudi étant le jour consacré au choix de la photo gagnante.

### **ARTICLE 3 – PRIX**

Chaque semaine, un lot différent à gagner. Les produits locaux sont privilégiés. Les gagnants sont prévenus par l'intermédiaire du réseau social choisi pour leur publication.

### **ARTICLE 4 – Le jury**

Les membres de l'équipe de l'office de tourisme se concertent pour déterminer la plus belle vue de Mallemort.

### **ARTICLE 5- Critères de jugement**

Le village de Mallemort doit être reconnaissable. Toute prise de vue est autorisée (fête, paysage, bâtiment/patrimoine, loisirs, nature, famille...).

Nous privilégions l'originalité, l'esthétisme, l'angle de prise de vue, l'authenticité !...

### **ARTICLE 6- Remise des prix**

Après contact avec le gagnant, celui-ci est prié de passer chercher son lot à l'office de tourisme dès que possible. L'office de tourisme le garde à sa disposition le temps de la saison estivale. En cas de non retrait du lot, celui-ci sera remis en jeu ultérieurement.

### **ARTICLE 7 – Droits d'utilisation**

L'office de tourisme de Mallemort s'autorise la libre utilisation et diffusion des photos publiées au jeu concours, sans restriction d'usage ni autorisation (éditions, supports de communication...)